



Le Centre sportif veut s'améliorer

Le CSR est un magnifique atout pour la région, qu'il s'agit de valoriser davantage. Le Conseil communal propose plusieurs pistes pour y parvenir.

Depuis sa création en 2001, le Centre sportif régional se trouve au cœur de la vie sportive, associative et touristique du Val-de-Travers. Objet de nombreuses attentes et de toutes les attentions, il souhaite aujourd'hui repenser son image et redynamiser ses activités.

l'optique d'un rayonnement régional, enfin un centre de congrès et de manifestations indoor, à retomber cantonales, voire plus larges encore, à l'image des clubs venant de toute la Suisse s'entraîner dans ses murs.

Le Conseil communal souhaite travailler sur plusieurs fronts pour répondre à ces trois objectifs, en commençant par redéfinir les « valeurs » du CSR et ses axes de développement. Parallèlement à cela, il s'avère indispensable de mener une stratégie de communication au niveau régional, cantonal mais également national.

En réponse à un postulat voté par le Conseil général et en lien avec une réflexion déjà initiée, le Conseil communal, accompagné d'une entreprise spécialisée dans l'image de marque et le marketing, a dressé un bilan global de la situation et des mesures à prendre pour valoriser pleinement ce magnifique complexe.

Pour mieux accompagner les utilisateurs, le site internet du CSR, y compris son système de réservation et d'organisation d'événements, sera également repensé. Finalement, de nouvelles offres combinées verront le jour.

Reposant notamment sur des témoignages d'utilisateurs, l'analyse externe a permis de mettre en lumière les nombreux atouts de cette infrastructure qui reste mal connue du grand public, y compris local !

Au travers de cette démarche, c'est un des atouts de notre région qui doit être mieux mis en valeur, par ses volets sportifs, associatifs et économiques. Afin de se donner les moyens de la faire aboutir, humains notamment, une chargée de missions a été engagée pour compléter les forces du CSR.

Les stratégies identifiées proposent de développer le Centre sportif dans plusieurs directions complémentaires. Il s'agit à la fois de le penser comme un pôle répondant aux besoins de la population valloisienne, un centre attractif pour les activités sportives dans



Hommage à Daniel Schelling – Première St-Nicolas à Fleurier, 1976 (24/24) © MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling



Echo des autorités

Val-de-Travers passe à la facturation électronique

Dès cette fin d'année, la commune de Val-de-Travers permet de payer la plupart de ses factures de manière électronique. Ce mode de paiement est pratique (le numéro de référence et le montant sont automatiquement repris), rapide (le paiement s'effectue en quelques

clics seulement), écologique (moins de papier), contrôlable (vous pouvez vérifier la facture comme la version papier et la refuser) et sécurisée (elle respecte les mêmes standards que votre espace e-banking).

Pour recevoir les factures communales sous format électronique il faut disposer d'une connexion internet et d'un contrat d'e-banking, s'inscrire au service de facture électronique, enfin chercher « Val-de-Travers » dans les émetteurs de factures et sélectionner la commune.

À l'exception des factures émises par le Cercle scolaire Jean-Jacques Rousseau ou par la centrale de réservation des salles communales, vous recevrez ensuite les factures communales sous format électronique.

ANNONCES

Déchiquetage des sapins de Noël

Afin de permettre le recyclage des sapins de Noël, le service de la voirie organise une matinée de déchiquetage, **le samedi 5 janvier 2019 de 8 h à 11 h 30** au chauffage à distance (CAD), Grand-Rue 18b, à Couvet. Si vous êtes intéressés par ce service, veuillez vous rendre sur place avec vos sapins où un employé de la voirie se tiendra à votre entière disposition.

Arrêtés de circulation routière

Môtiers, Rue de l'Arnel

Article premier : La rue de l'Arnel est déclassée à son intersection avec la route cantonale Fleurier-Môtiers-Couvet par un « Stop ».

Article 2 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3 : Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation

Fleurier, rue de la Robella

Article premier : Le stationnement des véhicules est interdit sur le bien-fonds n° 3607 du cadastre de Fleurier, rue de la Robella 11-13-15, à Fleurier, propriété de Mme Patricia Florence Jocelyne Louvrier Favre et M. Olivier Favre avec plaque complémentaire « Excepté locataires ».

Article 2 : Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

À la recherche d'un emploi ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMO News et <https://www.val-de-travers.ch/page/offres-emploi>

> **Infrastructures** (service des bâtiments, travaux publics, déchets et service des eaux), Rue des Moulins 28, 2114 Fleurier (☎ 032 886 43 55). Le guichet sera fermé. Les services techniques seront de piquet durant la période des Fêtes.

> **Sécurité publique**, Grand-Rue 38, 2108 Couvet (☎ 032 886 43 40)

> **Service des ressources humaines**, Temple 8, 2114 Fleurier (☎ 032 886 43 20)

> **Service forestier**

> **Structures d'accueil communales**, Fleurier, Couvet et Môtiers

> **Territoire** (urbanisme), **sports et culture**, Grand-Rue 38, 2108 Couvet (☎ 032 886 43 77)

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires de fin d'année des services communaux

Les dicastères et services suivants seront fermés entre les fêtes :

du 20 décembre 2018 à 12 h au 7 janvier 2019 à 9 h :

> **Archives**, Rue des Moulins 4, 2108 Couvet (☎ 032 886 43 17)

du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019 y compris :

> **Bibliothèque communale**, Rue du Pasquier 11, 2114 Fleurier (☎ 032 861 30 78)

du 21 décembre 2018 à 11h au 4 janvier 2019 y compris :

> **Jeunesse et enseignement**, Rue des Collèges 3, 2108 Couvet, (☎ 032 886 43 50)

du 21 décembre 2018 à 15 h au 4 janvier 2019 y compris :

> **Ecole Jean-Jacques Rousseau**, Place Longereuse, 2114 Fleurier (☎ 032 886 44 25)

du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 y compris :

> **Centrale de réservations**, Clos-Pury 15, 2108 Couvet (☎ 032 886 42 70)

> **Contrôle des habitants**, Rue du Temple 8, 2114 Fleurier (☎ 032 886 43 00)

> **Chancellerie**, Rue du Temple 8, 2114 Fleurier (☎ 032 886 43 90)

> **Economie, finances et cohésion sociale**, Rue des Collèges 2, 2108 Couvet (☎ 032 886 43 60).

> **Guichet social régional Val-de-Travers**, Service d'action sociale et agence AVS-AI, Rue des Collèges 2, 2108 Couvet (☎ 032 886 44 00)

EN BREF

Les vœux des Autorités

« L'avenir n'appartient à personne. Il n'y a pas de précurseur, il n'y a que des retardataires. » Jean Cocteau

Le Conseil communal de Val-de-Travers – Pays des Qualités naturelles – vous présente ses vœux les meilleurs pour une excellente année 2019.

L'avenir appartient à tout le monde ! À chacune et à chacun d'entre nous de le façonner pour le bien de tous, dans le respect du passé et en regardant vers l'avenir ! Au nom du Conseil communal, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles, proches et amis, de belles fêtes de fin d'année et de Nouvel An.

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles